

DEMANDE D'ASSERMENTATION

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À UNE ASSERMENTATION par le Barreau de Longueuil vous devez répondre à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Condition 1 : Stage effectué dans le district de Longueuil
- Condition 2 : Vous travaillerez dans le district de Longueuil

Nom du stagiaire :	
Maître de stage :	
Adresse du Bureau : (stage ou engagement)	
Tél. Bureau :	
Adresse résidentielle :	
Tél. résidence/ cellulaire :	
Courriel :	
Date fin de stage :	

Dates proposées en 2023-2024 (cochez un seul choix) :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> 20 juin 2024 | <input type="checkbox"/> 19 juillet 2024 | <input type="checkbox"/> 22 août 2024 |
| <input type="checkbox"/> 26 septembre 2024 | <input type="checkbox"/> 17 octobre 2024 | <input type="checkbox"/> 29 novembre 2024 |
| <input type="checkbox"/> 19 décembre 2024 | <input type="checkbox"/> 23 janvier 2025 | <input type="checkbox"/> 20 février 2025 |
| <input type="checkbox"/> 20 mars 2025 | <input type="checkbox"/> 24 avril 2025 | <input type="checkbox"/> 15 mai 2025 |

TOUTES LES ASSERMENTATIONS DÉBUTENT À 17h

Il est important de réserver au moins DEUX MOIS avant la date prévue pour l'assermentation.

Formulaire dûment rempli doit être envoyé à l'adresse info@barreaudelongueuil.qc.ca

CONFIRMATION : Une confirmation de réception vous sera envoyée par courriel. Par conséquent, n'oubliez pas d'indiquer clairement votre adresse courriel.

RÈGLES ET CONDITIONS

Pour être admissible à une assermentation par le Barreau de Longueuil, vous devez répondre à l'une des conditions suivantes :

- Condition 1 : Stage effectué dans le district de Longueuil
- Condition 2 : Vous travaillerez dans le district de Longueuil

TOGE ET RABAT : Le port de la toge est requis, le rabat sera porté après la lecture du serment. Si vous ne possédez pas de toge et de rabat, le Barreau de Longueuil peut vous les prêter gratuitement pour la cérémonie;

INVITÉS : Le nombre d'invités est illimité selon le nombre de places disponibles et le nombre d'assermentés. Le nombre d'assermentés et d'invités permis pour chacun vous sera indiqué dans le courriel vous confirmant le numéro de la salle, s'il y a lieu;

SALLE : Le numéro de salle est connu 2 à 8 jours ouvrables avant la date prévue. Un courriel à cet effet est envoyé. N'oubliez pas d'indiquer clairement votre adresse courriel;

PHOTO : À moins d'avis contraire de la part d'un assermenté présent, il est permis de prendre des photos durant la cérémonie à l'intérieure de la salle. La même règle s'applique pour filmer;

MAÎTRE DE STAGE : Le maître de stage du stagiaire est invité à être présent à la cérémonie et à prononcer quelques mots sur son stagiaire. Il est important que vous l'invitez à cette cérémonie;

DISCOURS : Vous serez également invité à prononcer quelques mots; (suggestion : profitez de ce moment pour remercier votre maître de stage, les représentants du Barreau présents, votre famille, et vos amis présents);

IMPORTANT* Nous vous prions d'aviser vos invités qu'ils doivent absolument être présents avant 16 h 30.